

Ecole C'est le projet d'Etienne Butzbach Changement de rythme en vue à la rentrée 2013



Le maire de Belfort veut instaurer la semaine de quatre jours et demi assortie d'activités périscolaires. Photo d'archives

L'ECOLE DE 8 H 30 À 12 H et de 14 h à 15 h 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 8 h 30 à 12 h 30 le mercredi, soit 24 heures de cours par semaine et pas plus de cinq par jour (au lieu de six actuellement) : c'est ce que propose Etienne Butzbach dans une note qu'il a présentée mercredi au ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon.

Le maire de Belfort assistait au ministère, en tant que représentant de l'association des communautés de France, à une vaste réunion de travail sur l'école réunissant de nombreux élus et fonctionnaires : « Le ministre nous a confirmé qu'il était très favorable à l'instauration de la semaine de quatre jours et demi. Cette transformation des rythmes nous semble essentielle car elle va permettre de dégager de véritables temps éducatifs post et pré scolaires ».

Ces derniers seraient organisés entre 15 h 30 et 17 h 30, « une période décrite par tous les chronobiologistes comme très favorable à l'attention des enfants » précise Etienne Butzbach, qui classe ces temps éducatifs en quatre catégories : accueil (jeux etc.), découverte (d'activités spécialisées), apprentissage (d'une discipline), soutien scolaire. Le maire qualifie ces temps scolaires d'obligatoires mais ne conçoit pas l'éventualité de sanctions en cas d'absences des élèves.

Une telle réorganisation ne concernerait pas uniquement l'Éducation nationale.

Car elle aurait aussi des conséquences financières pour les collectivités locales à qui incomberait la prise en charge des enfants pendant une partie de ce temps éducatif. Une facture à évaluer en termes de locaux à mettre à disposition, de personnel d'encadrement à mobiliser ou de déplacements à assurer. « Dans toutes les villes, en ce moment on sort les calculateurs » reconnaît Armelle Leleup, adjointe à l'Éducation. Pour la commune de Belfort, Etienne Butzbach a chiffré le surcoût annuel à 400.000 € environ : « ce qui est peu par rapport au budget scolaire » précise-t-il.

Les petites communes ne disposant pas toujours des infrastructures et de l'encadrement nécessaires, le maire prône une mutualisation des moyens, à l'échelle du département.

Pour Belfort, Etienne Butzbach a déjà établi son calendrier : état des lieux entre novembre et janvier ; élaboration du projet avec les différents partenaires entre janvier et avril ; construction d'un plan de formation pour les intervenants de mai à juillet ; application de la nouvelle formule à la rentrée 2013/2014. « Ce ne sera qu'une étape. Ensuite, il faudra plusieurs années pour mettre en place ce processus » ajoute-t-il.

Reste à savoir si les parents adhéreront. Car ils sont loin d'être tous favorables à cette réorganisation des rythmes scolaires. A suivre.

Didier PLANADEVALL

Des trophées pour la parité

C'EST UNE PREMIÈRE dans le Territoire de Belfort : hier, le préfet Jean-Robert Lopez a remis plusieurs Marianne de la parité à des communes « vertueuses » en matière d'égalité hommes-femmes. Le prix, créé par « Elles aussi », réseau d'associations au plan national, existe depuis plusieurs années dans une quinzaine de départements mais il n'avait jusque-là jamais été remis dans le Nord Franche-Comté.

C'est la jeune association « Femmes aux responsabilités », portée sur les fonds baptismaux en avril dernier, qui a décidé d'organiser cette remise de trophées, en partenariat avec la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité. Pour ce faire, la structure a « passé au crible » les 102 communes du Territoire en se basant sur les critères établis par « Elles aussi ». Résultat : trois lauréats et trois seconds prix. Dans la catégorie « communes de moins de 500 habitants », c'est Lagrange qui arrive en tête, suivie d'Angeot. Un maire femme, Bénédicte Minot et un maire homme, Michel Nardin. En ce qui concerne les communes de 500 à 3.499 habitants, le jury a décidé de décerner un premier prix et deux « encouragements » car les communes étaient très proches en terme de points. La gagnante est Dorans, les deux communes « encouragées » sont Évette-Salbert et Rouge-



mont-le-Château. Enfin, Offemont l'emporte dans la catégorie des communes de plus de 3.500 habitants (il n'y avait visiblement pas beaucoup de concurrence).

Petites communes vertueuses

En revanche aucun prix n'a été attribué dans la catégorie communautés de communes. Aucune des structures intercommunales du département n'a en effet cumulé assez de points. Une seule (la communauté de l'agglomération belfortaine) frôle les 30 % de femmes en son sein. Un pourcentage

insuffisant.

Premier enseignement de ce tour d'horizon : les communes de 500 à 3.499 habitants sont les plus vertueuses dans le département. Deuxième enseignement : quand le maire est une femme, le conseil municipal respecte davantage la parité. Le palmarès est éloquent de ce point de vue : trois communes lauréates, trois maires au féminin : Bénédicte Minot à Lagrange, Nelly Wiss à Dorans et Françoise Bouvier à Offemont. Quid des critères retenus ? « Certains éléments », souligne Aude Petit, la présidente de Femmes

aux responsabilités, sont éliminatoires. C'est le cas quand il n'y a pas assez ou trop de femmes dans les conseils municipaux des petites communes (moins de 35 % ou plus de 65 %). C'est aussi le cas quand le maire et le premier adjoint sont de même sexe, quel que soit le sexe. Morvillars, par exemple, a été éliminée d'office : le maire et la première adjointe sont toutes deux des femmes... Le classement des différentes communes s'est ensuite fait « aux points » ; certains éléments donnant de « bons points », d'autres des mauvais. Parmi

les critères « positifs », le fait qu'il y ait parité au niveau de l'exécutif ou bien que les différents « portefeuilles » attribués aux adjoints ne soient pas le reflet de vieux clichés. En clair, un homme chargé de la petite enfance ou une femme chargée des travaux, cela donne de bons points.

L'opération devrait être reconduite après les élections de 2014. Côté critères négatifs : les mandats à répétition et le cumul des responsabilités, deux obstacles à l'émergence d'élus. Valdoie a ainsi perdu des points à cause de son député-maire alors même, souligne une femme membre de l'association, que la commune est « assez remarquable en ce qui concerne l'organisation de son conseil municipal : il y a une grande parité au sein de l'assemblée et de l'exécutif ». Au final, ce palmarès donne surtout une photographie de la situation actuelle et montre qu'il y a encore du chemin à parcourir dans l'égal accès du sexe dit faible aux instances élues. Seules 13,7 % des maires sont des femmes dans le département, aucune n'est à la tête d'une communauté de communes. « Nous envisageons de reconduire l'opération à l'issue des élections municipales de 2014, explique Aude Petit, la présidente de Femmes aux responsabilités. Cela nous permettra de voir s'il y a eu une évolution. »

Céline MAZEAU

Quartiers Aux Forges et au Mont

Deux centres sans directeur

« CES DIFFICULTÉS nous confortent dans l'idée d'avoir bien fait d'engager la mutualisation des centres sociaux et maisons de quartier. La prochaine étape sera de verser les fonctions de directeurs dans l'Association des centres socioculturels belfortains (ACSB), l'association support. »

Après avoir connu des difficultés avec le centre culturel des Glacis du Château et avec la maison de quartier Jean-Jaurès, il y a deux ans, Olivier Prévôt, l'adjoint en charge du développement social et de la politique de la ville, est confronté à la vacance des directeurs au centre socioculturel des

Barres et du Mont et à la maison de quartier des Forges. Au Mont, la directrice Pascale Grillot est actuellement en congé maladie. On se souvient néanmoins que la Ville souhaite son départ, comme l'a laissé sous-entendre l'assemblée générale de juin qui s'était alors transformée en procès. À l'époque, Olivier Prévôt avait pris pour prétexte la fermeture de la section de joies, pour pointer du doigt les dysfonctionnements de l'association. La directrice avait plaidé l'impossibilité financière de recruter un animateur jeunes et des problèmes de vandalisme et de comportements de fauteurs

de troubles.

« Aujourd'hui j'attends que mon cas soit tranché », déclarait Mme Grillot, il y a quelques semaines.

De son cas, justement, il a été question au récent conseil d'administration du centre culturel. Celui-ci a proposé une rupture conventionnelle de contrat, une séparation à l'amiable. En clair, la directrice partait avec des indemnités, la récompense de son engagement et de son dévouement pendant plusieurs années.

« Il n'en est pas question », répond Olivier Prévôt. « Le centre culturel n'en a pas les moyens et la Ville refuse de payer le départ de la directrice après les fautes que

nous avons répertoriées. »

En attendant que le problème soit tranché, il se déclare favorable à une aide voire à une « mise sous tutelle » du centre culturel pour l'association des centres socioculturels belfortain. Du moins en ce qui concerne les fonctions de direction et de gestion.

À la maison de quartier des Forges, le problème est plus simple. La structure se retrouve sans directeur après le départ de Mourad Dormane. Après des années consacrées à diversifier les activités et à attirer des associations hébergeant à la maison de quartier, il a choisi de s'orienter vers d'autres

horizons. Alors la ville lui a cherché un remplaçant. Un directeur a été approché. Il a accepté le poste avant de changer d'avis quelques jours avant son arrivée. Une employée de la Ville d'un autre service, serait pressentie, mais sans certitudes pour le moment.

Toujours en ce qui concerne les Forges, Olivier Prévôt souhaiterait, dans un avenir proche, la constitution d'une association pour gérer cette maison « encore municipale pour le moment ». La première étape pourrait être la création d'un comité d'usagers qui pourrait participer à la gestion et à l'animation. Une piste à creuser

Pascal CHEVILLOT

Politique

Un candidat MRC dans les Hauts-de-Seine

L'élection à l'Assemblée nationale de Patrick Devedjian a été invalidée par le conseil constitutionnel. Il avait pris comme suppléant un maire qui était déjà suppléant d'un sénateur, ce qui est interdit par la loi. Le candidat UMP l'avait emporté de 191 voix devant le MRC Julien Landfried, qui avait introduit le recours devant le conseil constitutionnel et qui est à nouveau candidat à cette élection. Actuellement, le parti de Jean-Pierre Chevènement compte trois députés : Marie-Françoise Bechtel, Christian Hutin et Jean-Luc Laurent.

Zumkeller et la BPI

Le député-maire de Valdoie a interrogé Sylvia Pinel, ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme, au sujet de la possibilité pour les commerçants, artisans et dirigeants de PME d'accéder à la Banque Publique d'Investissement. Le député demande la mise en place d'un micro-crédit face aux difficultés de trésorerie. Il dit regretter que la réponse n'ait concerné que l'investissement et dit qu'il interviendra sur le sujet lors du débat sur le projet de loi à l'assemblée.

express

Amicale philatélique

Étant donné l'importance des émissions françaises et étrangères, les sociétaires sont priés de retirer leurs nouveautés le plus fréquemment possible. Au programme : Tous les derniers éléments de Timbres passion Belfort 2012 seront révélés - manifestation gratuite qui s'annonce très riche en événements les 2, 3 & 4 novembre à Airexpos.

Fédération Maginot

L'assemblée générale de la fédération Maginot Nord Franche-Comté, tiendra son assemblée générale dimanche 28 octobre à 10 h, au chalet gourmand, 36 rue de la Liberté à Movel.

Etudes notariales

En raison de l'université interdépartementale du notariat, les études du Territoire de Belfort seront exceptionnellement fermées le 7 novembre prochain. En cas d'urgence, une permanence sera assurée au 03.81.50.40.52.

Commerce Elections aux caisses du régime social des indépendants jusqu'au 22 octobre

La liste UP AC fin prête

CES ÉLECTIONS-LÀ ne sont guère connues du grand public. Les commerçants et artisans ont jusqu'au 22 octobre pour élire pour six ans leurs représentants aux caisses du régime social des indépendants (RSI).

Deux listes sont en présence, dont celle de l'UP AC (Union pour les artisans et commerçants de Franche-Comté), présentée lundi soir à la chambre de métiers de Belfort dont le président, Paul Grosjean est par ailleurs candidat dans le collège commerçants retraités.

« Mais je tiens les locaux de la chambre à la disposition de l'autre liste si elle le souhaite », s'empresse-t-il de préciser.

Sur les 47 commerçants ou artisans, actifs ou retraités, qui composent la liste, 6 proviennent du Territoire de Belfort : Evelyne Coratte, Séverine Richert, Claude Schneider, Jacques Wimmer, Alain Dal Gobbo et Paul Grosjean.



Paul Grosjean, Claude Schneider, Séverine Richert, Evelyne Coratte (membres de la liste), Martine Etournaud (présidente de l'UPAC 90) et Jean-Claude Brady (président RSI régional).

Photo Christine DUMAS

dent du RSI régional, qui présentait la liste avec Martine Etournaud, présidente de l'UP AC du Territoire de Belfort.

Pourtant, le taux de participation est traditionnellement faible. Il atteignait difficilement 26 % de votants voici six ans, ce qui était considéré comme un score très honorable par rapport aux

23 % habituels !

Mais les candidats de l'UPAC espèrent que le record sera battu cette année.

Ils ont dressé une liste d'engagements et d'objectifs. Pour les actifs : prendre en charge les cotisations sociales en cas de difficultés exceptionnelles, mettre en place un risque accident du

travail et maladie professionnelle, obtenir une ouverture des droits annuellement etc. Pour les retraités, ils revendiquent le maintien du pouvoir d'achat, la prise en charge des complémentaires santé en cas de difficultés exceptionnelles, la création d'un vrai statut de dépendance et d'un statut de l'aïdant etc.

Quotidien **L'EST RÉPUBLICAIN** Régional

Société du journal
« L'EST RÉPUBLICAIN »
Siège social
Rue Théophraste-Renaudot
NANCY - HOUEMONT
54185 HEILLECOURT CEDEX
☎ 03.83.59.80.54
☎ 03.83.59.80.90
www.estrepublicain.fr
S.A. au capital de 2.400.000 €
prévue jusqu'en 2064
Directeur de la publication
Pierre WICKER
Rédacteur en chef
Rémi GODEAU
Actionnaire principal :
BFCM

Journal imprimé en partie sur papier recyclé

ISSN 1277-0256
CPPAP 0416C83016
SERVICES PARISIENS
14, rue de Bassano (XV^e)
☎ 01.43.87.15.30
Fax 01.53.04.21.60 (Service Commercial)
Fax 01.53.04.21.45 (Service Édition)

PUBLICITÉ
● Dans sa zone de diffusion, L'Est Républicain vend directement son espace publicitaire et n'accepte aucun intermédiaire. La facturation est établie au nom de l'annonceur.
● Le défaut d'insertion total ou partiel d'un ordre de publicité ne peut donner lieu à aucune indemnité.

Imprimeries
L'EST RÉPUBLICAIN

SERVICE ABONNEMENTS
Tél. 03.83.59.08.08
ABONNEZ-VOUS PAR E-MAIL :
lerabonnement@estrepublicain.fr
TARIFS ABONNEMENTS
L'EST RÉPUBLICAIN du lundi au dimanche
3 mois 106,35 €
6 mois 200,80 €
1 an 389,30 €
L'EST RÉPUBLICAIN du lundi au samedi
3 mois 82,95 €
6 mois 154 €
1 an 295,70 €
L'EST RÉPUBLICAIN lundi seul
3 mois 14,30 €
6 mois 28,60 €
1 an 57,20 €
L'EST RÉPUBLICAIN du mardi au dimanche
3 mois 92,05 €
6 mois 172,20 €
1 an 332,10 €
L'EST RÉPUBLICAIN dimanche seul
3 mois 23,40 €
6 mois 46,80 €
1 an 93,60 €